

L'IFEC signe une convention avec AFNOR

C'est à l'occasion du Congrès du Conseil National des Experts-Comptables fin septembre que l'IFEC a signé avec AFNOR certification une convention de partenariat relative à une démarche de labellisation RSE des cabinets d'experts-comptables..

Dans un monde où les attentes sociétales et environnementales sont en constante évolution, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'impose comme un enjeu majeur dans les relations entre entreprises. La RSE répond aux préoccupations des parties prenantes, notamment des consommateurs et de la société civile. Elle offre un avantage concurrentiel en permettant de gagner des parts de marché tout en renforçant la compétitivité des entreprises, au-delà du seul aspect tarifaire. De plus, la RSE favorise l'innovation en incitant les entreprises à se soucier du développement durable et à anticiper les besoins des marchés futurs.

La Norme ISO 26000 : un cadre mondial pour la RSE

Pour harmoniser les enjeux et les approches de la RSE à l'échelle planétaire, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a publié en novembre 2010 la norme ISO 26000:2010, intitulée "Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale". Cette norme internationale définit les concepts fondamentaux de la RSE et sert de guide aux entreprises dans leur démarche vers un développement plus durable. Bien que la norme ISO 26000 ne soit pas certifiable, l'organisme AFNOR certification a développé le label "Engagé RSE" pour évaluer la maturité des entreprises dans ce domaine.

L'IFEC S'Engage pour la RSE

L'IFEC a décidé de s'appuyer sur le label "Engagé RSE" d'AFNOR certification, reconnu pour sa robustesse, afin de valoriser et d'accompagner ses adhérents dans leur démarche RSE. Cette collaboration vise à soutenir les entreprises dans l'intégration de la RSE dans leurs activités.

Les engagements de la convention de partenariat

La convention de partenariat établit les bases de cette collaboration. Elle souligne que les parties impliquées restent indépendantes et responsables de leurs propres engagements, actes, ou omissions. Il est précisé que chaque partie conserve le contrôle et la supervision de son personnel et s'engage à maintenir une stricte neutralité dans les appréciations concernant l'autre partie, sa gestion, son travail, et son personnel.

L'objectif de la convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles les parties s'engagent à :

- **Fournir** un outil d'auto-évaluation aux adhérents de l'IFEC, afin de structurer leur démarche RSE conformément aux critères du label "Engagé RSE" d'AFNOR certification.
- **Développer** un processus de labellisation "Engagé RSE" prenant en compte les résultats de cette auto-évaluation.
- **Organiser** des actions de sensibilisation, de formation, et d'accompagnement des cabinets d'experts-comptables.

L'IFEC s'engage à fournir tous les éléments (résultats d'études, d'enquêtes, ...) en sa possession, afin de permettre de prendre en compte ses retours d'expérience.



De son côté, AFNOR certification s'engage à fournir un outil d'auto-évaluation, à animer des réunions d'information via des webinaires, et à offrir des tarifs préférentiels aux adhérents de l'IFEC entrant dans un processus de labellisation "Engagé RSE."

L'IFEC et AFNOR travailleront conjointement sur une politique de communication commune pour promouvoir la démarche de labellisation RSE auprès des adhérents de l'IFEC. La convention est signée pour une durée de trois ans.

Cette convention de partenariat entre l'IFEC et AFNOR certification représente un pas important vers la promotion de la RSE au sein des entreprises et des cabinets d'experts-comptables. Elle favorise la sensibilisation, la formation, et l'accompagnement des acteurs économiques dans la voie du développement durable, renforçant ainsi leur impact positif sur la société et l'environnement.

La presse en parle...

METROPOLITAIN du 29/09/23 : « ...À l'occasion du 78^e Congrès annuel des experts-comptables qui se tient du 27 au 29 septembre à Montpellier, l'IFEC s'est engagé dans une démarche RSE aux côtés de l'AFNOR. Christophe Priem, Président national du syndicat, et Alain Jounot, Responsable RSE du groupe AFNOR (Association française de normalisation), au service du développement durable, ont conclu un accord de taille visant à mettre en place une démarche de labellisation RSE pour les cabinets d'expertise et de comptabilité... »